

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-180

Modification des limites de hauteur et de densité - secteur situé entre la limite de l'arrondissement de Montréal-Nord et le parc Ernest-Rouleau et entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies

Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est

Le projet de règlement P-03-180 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (CO92 03386) » a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 24 novembre 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-180 modifie le plan des limites de hauteur et de densité de façon à augmenter la densité maximale à 4 et de fixer la limite de hauteur maximale à 20 étages, pour un maximum de 75 mètres. Cette modification est applicable à une aire d'affectation située entre la limite de l'arrondissement de Montréal-Nord et le parc Ernest-Rouleau, d'une part, et entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies, d'autre part.

Cette modification va permettre l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel destiné aux personnes retraitées situé au 7015, boulevard Gouin Est présentement en construction. Ce projet prévoit l'ajout de huit (8) étages au bâtiment de 12 étages en construction, permettant ainsi l'ajout de 64 nouveaux logements.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation puisque la modification visée n'est pas conforme au plan d'urbanisme.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et de la documentation relative à ce projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est, 11370, rue Notre-Dame Est;
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

Les bibliothèques municipales de Montréal permettent l'accès gratuit au réseau Internet.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 26 janvier 2004

19 heures

Collège Marie-Victorin

7000, rue Marie-Victorin

Local C-108

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Marie-Claire Dumas (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 7 janvier 2004

M^e Jacqueline Leduc
Greffière